

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Mardi 30 janvier 2018

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., LEFEVRE D., MARTIN P., DUBREUIL A., AUGIAT JC., TABUTIN M., LECLERC C., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL JE., GALLEAZZI J., VALLET F., MARTIN JP., DUMONTET B., MERVAUX MP., NOWAK P., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., JACQUOT C., PETIT E., DUMONTET JM.,
Délégués excusés : DESSALLES N. (pouvoir à P. MARTIN), BRODIN G., DAUGERON D. (pouvoir à JM DUMONTET), JANNOT C., DUBREUIL JC, VINCENT G.

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Débat d'orientation budgétaire
- ✓ Point sur la mise en place du nouveau Conseil Communautaire
- ✓ Acquisition de matériel pour le service Environnement et révision du fonctionnement du service
- ✓ Tourisme : participation aux publications de l'OTI
- ✓ Location d'un atelier Rue Jean de Brosse
- ✓ Point sur les attributions de compensation aux communes
- ✓ Anim'canton : demande de subvention de l'association pour la Sauvegarde du patrimoine de La Chapelaude
- ✓ Point sur les Maisons de Santé d'Huriel et de La Chapelaude
- ✓ Demande d'une salle à la MSAP par l'association VILTAÏS
- ✓ Bilan de l'intervention de la Boutique de Gestion
- ✓ Questions diverses

Débat d'Orientation Budgétaire

Les éléments suivants ont été présentés :

- ✓ Résultats 2017 (budget principal)

Résultat de fonctionnement :	172 890 €
Excédent d'investissement :	143 675 €
RAR 2017 (dépenses) :	23 711 €

Crédit disponible 123 956 €

Résultat de fonctionnement reporté :	172 890 €
Remboursement capital emprunts :	- 48 934 €

- ✓ Nouveaux programmes 2018

Nouveaux programmes 2018	Montant	Sub
Baignade biologique étude tranche ferme	1 022 040€ HT	80%
Maisons de Santé	1 355 231€ HT	80%
Matériel Service Environnement	13 000€ HT	
Aménagement aire de jeux écogîte	25 000€HT	40%
Total à charge	503 454HT	

✓ Point sur les emprunts

Emprunts							
			2018				2017
	Date du dernier versement	Dettes au 31/12/2017	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité	Loyers à percevoir	Loyers perçus
Atelier Rambaud	15/01/2018	1 454	1 454	17	1 471		
Atelier du luthier	25/09/2020	17 357	6 129	503	6 632		
Garage Saint Désiré	26/07/2021	11 412	2 877	418	3 295		
Acquisition locaux EDF	01/06/2022	44 189	9 113	1 718	10 831		
Tractopelle	30/07/2022	59 771	12 583	451	13 035		
Maison du peintre	25/10/2022	38 348	7 053	1 475	8 528		
Atelier des artistes	09/07/2023	23 273	3 622	1 004	4 627	3 600	2 400
Atelier de Chazemais	25/10/2023	28 798	4 404	921	5 325	4 680	2 990
ZAC de Souvol	25/05/2025	94 411	11 201	3 176	14 378		
Espace Mosaïque	15/01/2027	90 051	8 190	3 541	11 731	20 908	20 735
Ecogîte de Mesples	01/03/2027	40 596	3 675	1 640	5 314	23 406	23 406
Hôtel d'entreprises	25/01/2028	27 566	2 223	1 067	3 290	16 600	16 502
Rue des Arts	01/11/2028	77 237	5 910	2 514	8 424	7 370	5 650
Maison de Viplaix	25/03/2029	56 349	3 882	2 619	6 501	5 762	5 737
Gîte handicap	22/02/2031	116 760	7 776	2 277	10 053	15 996	22 661
Atelier Huriel	25/04/2032	61 103	3 833	823	4 657	5 400	450
Logement Saint Sauvier	01/12/2037	64 093	2 704	1 122	3 826	4 912	2 047
TOTAL		852 768	96 630	25 287	121 918	108 633	102 577

✓ Bilan par services

	RAM	Portage de repas	Relais Services Publics	Ecole de musique	Randonnées	Service environ. (autre)	PIT	TOTAL
	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût
Archignat	498	549	1 095	666	3 741	6 283	1 520	14 352
Chambérat	457	503	1 005	611	4 793	5 764	1 394	14 527
La Chapelaude	1 426	1 571	3 136	1 906	3 932	17 990	4 352	34 313
Chazemais	751	827	1 651	1 003	4 372	9 469	2 291	20 364
Courçais	483	532	1 061	645	3 741	6 086	1 472	14 019
Huriel	3 910	4 307	8 597	5 225	3 932	49 315	11 930	87 216
Mesples	190	209	418	254	2 785	2 399	580	6 835
Saint Désiré	639	704	1 404	853	3 550	8 055	1 949	17 153
Saint Eloy	71	78	156	95	3 454	895	217	4 966
Saint Martinien	915	1 008	2 013	1 223	3 072	11 546	2 793	22 570
Saint Palais	247	272	543	330	4 219	3 115	753	9 479
Saint Sauvier	524	577	1 151	700	3 072	6 605	1 598	14 226
Treignat	674	743	1 482	901	3 645	8 503	2 057	18 005
Viplaix	440	485	967	588	4 315	5 549	1 342	13 686
TOTAL	11 225	12 364	24 681	15 000	52 623	141 572	34 247	291 712

Le Conseil Communautaire valide les documents proposés ainsi que les inscriptions budgétaires 2018.

Point sur la mise en place du nouveau Conseil Communautaire

L'arrêté du Préfet modifiant la composition du Conseil Communautaire est à la signature du Préfet. Il est précisé que lorsqu'il y a une reconstitution du Conseil Communautaire, le Préfet prend un nouvel arrêté déterminant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire. La population prise en compte pour le calcul est la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Le Préfet notifie ensuite à chacune des communes l'arrêté déterminant la composition du nouvel organe délibérant et demande aux Conseils Municipaux de procéder à la désignation des nouveaux conseillers communautaires

Acquisition de matériel pour le service Environnement et révision du fonctionnement du service

Différents devis ont été sollicités pour le remplacement de la faucheuse d'accotement. Le coût sera d'environ 13 000 €HT.

Monsieur Pierre MARTIN, Vice Président en charge du service réunira prochainement la commission en charge du projet.

Le Conseil décide par ailleurs de modifier le fonctionnement du service en ajoutant une équivalence de 10 mn de temps lorsqu'il y a emprunt de la remorque de la Communauté de Communes par les communes.

Tourisme : participation aux publications de l'OTI

L'OTI propose la signature d'une convention annuelle qui permettra en 2018 la fourniture à la Communauté de Communes de :

- 900 exemplaires du Magazine « Détours 2018 »
- 100 exemplaires du Guide des Hébergements 2018
- 150 exemplaires du Guide Restauration 2018
- 300 exemplaires du Programme des Coulisses des Métiers 2018

En contrepartie, la Communauté de Communes du Pays d'Huriel s'engage à contribuer financièrement aux éditions communes portées par l'OTI à hauteur de 4 539,83 €

Le Conseil Communautaire valide ce principe.

Location d'un atelier rue Jean de Brosse

Le Conseil Communautaire valide le principe de la location d'un atelier rue Jean de Brosse à partir du 1^{er} février 2018 à Monsieur Anthony GANOT qui fabrique des instruments de musique intuitifs.

Point sur les attributions de compensation aux communes

Le Président présente le tableau ci-après qui récapitule le produit des taxes et dotations perçu et le montant total du reversement aux communes.

<u>Allocations compensatrices 2017</u>		
	Versées	Perçues
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	34 910	36 991
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	40 887	40 223
Taxe sur les surfaces commerciales	7 290	6 457
Taxe Addionnelle à la taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	9 425	9 656
Cotisation Foncière des Entreprises	75 318	92 668
Dotation Compensation Part Salaires	53 370	48 494
Allocation Compensatrice Fraction Recettes	3 133	
	224 333	234 489

Anim'canton

La Communauté de Communes a été saisie d'une demande de subvention de l'association pour la Sauvegarde du Patrimoine de La Chapelaude pour la venue du « Gospel au cœur » de Montluçon (Coût 550 €).

Le Conseil Communautaire décide d'ajourner sa décision dans l'attente d'un prévisionnel précis de la manifestation.

Point sur les Maisons de Santé Huriel et La Chapelaude

Les permis de construire ont été accordés.

- ✓ Dossier de consultation des entreprises

Les 2 dossiers sont prêts et peuvent techniquement être lancés.

- ✓ Problème concernant la Maison de Santé Huriel

Les praticiens de santé souhaitant disposer d'un contrat de location-vente, il est nécessaire dans un premier temps que la Communauté de Communes du Pays d'Huriel contractualise avec une personne morale intégrant l'ensemble des professionnels.

Hors malgré une réunion en mai 2017 en présence de notre Conseiller juridique qui avait expliqué ce processus, à ce jour il n'y a eu aucune avancée de la part de nos interlocuteurs. Une nouvelle réunion pour faire le point sur ces aspects a été programmée le vendredi 26 janvier 2018 à laquelle seul le kinésithérapeute a assisté, le médecin s'étant désisté la veille.

Outre l'inquiétude concernant la motivation des professionnels de santé, la situation est aujourd'hui très compliquée et il est difficile d'engager le dossier de consultation des entreprises sans certitude d'engagement.

Face à cette situation, le Conseil Communautaire décide d'adresser aux professionnels de santé une lettre recommandée avec AR leur demandant sous un délai d'un mois de préciser leur structuration juridique faute de quoi le projet sera abandonné.

Demande d'une salle à la MSAP par l'association Viltaïs

L'association VILTAÏS sollicite une salle le lundi et le vendredi de 14 H 00 à 17 H 00 pour deux groupes en Ateliers de Mobilisation Personnelle pour une période de un an renouvelable. Cette formation est financée par le Conseil Départemental et animée par l'association VILTAÏS.

Le Conseil décide de retenir cette demande mais d'appliquer un tarif de location de 100 € par mois pour couvrir les charges de chauffage afférentes.

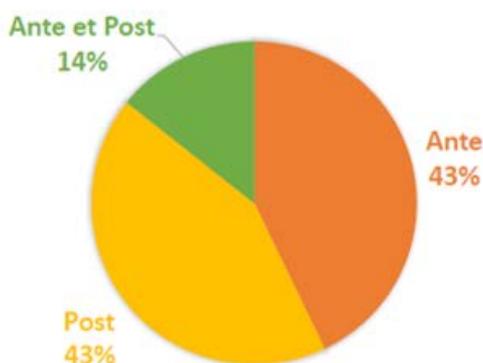
Bilan de la Boutique de Gestion

Bilan des permanences 2017



• 7 Bénéficiaires accompagnés :

RÉPARTITION DES PROFILS DE BÉNÉFICIAIRES



- 3 personnes ont été accompagnées avant création, à la **structuration de leur projet**
- 3 personnes ont été accompagnées, post création, au **développement de leur activité**
- 1 personne a bénéficié d'un accompagnement ante création pour la structuration de son projet et d'une aide post création au lancement de son activité

Le Conseil Communautaire décide de prolonger cette action d'un montant de 4 200 € par an car cela permet d'apporter un accompagnement dans les projets de création d'entreprise mais également du soutien aux entreprises en difficultés.

Questions diverses

✓ Convention RMB

Jusqu'à présent une convention avait été signée avec un coût annuel de 1 500 € HT. Elle intégrait notamment des interviews qui n'étaient jamais réalisées.

Une autre proposition a été demandée intégrant uniquement des spots publicitaires au prix de 6 € HT le spot.

Le Conseil Communautaire décide d'accepter cette convention dont les termes correspondent davantage au besoin et autorise le Président à la signer.

✓ Carte scolaire

Monsieur le Maire de Saint Sauvier explique que l'Inspectrice est venue à la rencontre des élus du Regroupement Pédagogique d'Archignat, Treignat et Saint Sauvier. Elle détenait des chiffres de 2016 qui ne correspondaient pas à la réalité des effectifs des classes puisqu'il manquait 14 élèves. Elle était venue annoncer la fermeture d'une classe.

Elle est repartie avec les nouveaux chiffres et doit donner une réponse lors d'une prochaine réunion qui aura lieu le jeudi 8 février 2018.

Le Conseil décide de rédiger une délibération de soutien au regroupement en insistant sur les travaux engagés dans les 3 écoles.

Par ailleurs, toutes les communes ayant délibéré sur la semaine de 4 jours, les TAP seront supprimés.

✓ Délégués SIVOM à nommer

Les Communes doivent faire passer le nom de leurs délégués au SIVOM à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel qui prendra la délibération correspondant à sa nouvelle prise de compétence.

✓ Présentation du dossier Baignade biologique à la DETR.

Le Conseil Communautaire valide la proposition de plan de financement de la baignade biologique qui sera présentée à la DETR avant le 15 février 2018.

✓ Demande de terrain sur la Zone de Souvol à La Chapelaude

Le Président explique qu'il a été saisi d'une demande de terrain par l'entreprise les « Jardins de Thalys » qui sont actuellement sur la commune de Villebret. Il souhaiterait disposer d'un terrain de 6 000 m² pour réaliser une construction de 1 000 m². Cette société est spécialisée en entretien de terrains pour des sociétés d'autoroute ou des grandes entreprises comme EDF. La société a également besoin d'une zone de brûlage qui pourrait être située à proximité de la société CALARD.

Les négociations vont se poursuivre et le Conseil Communautaire aura à se positionner sur le prix de vente des terrains qui est aujourd'hui de 8 €/m².

✓ Agrandissement de Saint Martinien

Monsieur Alain DUBREUIL demande la réactivation de ce projet.

Une nouvelle commission est composée avec :

- Madame MP MERVAUX
- Madame J. VENUAT
- Monsieur JC DUBREUIL
- Monsieur P. NOWAK
- Monsieur JE CHABROL
- Monsieur JM DUMONTET
- Monsieur M. TABUTIN

✓ Achats groupés

Monsieur Alain DUBREUIL demande également une nouvelle réunion de la commission pour faire le point sur ces achats groupés qui pourraient dans un premier temps concerner le gasoil et le papier.

✓ Gare SNCF

Monsieur Bernard DUPLAIX a alerté sur l'état d'abandon de la gare d'Huriel et sur la position de la SNCF qui est ouverte à toutes propositions visant à réoccuper les petites gares et leur donner un nouvel avenir.

Monsieur Stéphane ABRANOWITCH demande au Conseil Communautaire si des idées peuvent être émises sur ce sujet. Un appel à idées est donc lancé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au jeudi 8 mars à Treignat.